NATIONS
UNIES

A

Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/45/690
30 octobre 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

Quarante-cinquième session
Point 12 de l'ordre du jour

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Lettre datée du 26 octobre 1990, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Koweït auprès de l'Organisation des Nations Unies*

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ce qui suit :

La série de pratiques inhumaines des autorités d'occupation iraquiennes, dont nous vous avons déjà amplement informé, s'est poursuivie, et nous serions portés à croire que la dernière en date ne peut être surpassée s'il n'était clair à présent qu'il n'y a point de limite aux actes criminels que le régime iraquien et ses forces d'occupation au Koweït peuvent s'abaisser à commettre, poussés par la détermination de la clique au pouvoir en Iraq à s'opposer à tout comportement humain, civilisé et moral et à commettre sans sourciller tous les péchés et les forfaits : nous avons appris de sources sûres venant des établissements de santé koweïtiens que les autorités iraquiennes d'occupation ont perpétré les crimes odieux ci-après, que l'on peut qualifier de crimes contre l'humanité :

1. Elles se sont emparées des appareils médicaux de précision qui se trouvaient dans les salles de soins intensifs de nombreux hôpitaux koweïtiens et les ont transportés à Bagdad, ce qui a provoqué le décès de nombreux malades qui recevaient des soins intensifs.

2. Elles se sont emparées des couveuses utilisées dans les maternités pour les enfants prématurés, ce qui a provoqué la mort de tous les enfants qui devaient y être placés.

3. Elles se sont emparées des réserves de plasma de la banque de sang et les ont transportées à Bagdad.

---

* Lettre précédemment distribuée sous la cote S/21713 et maintenant publiée comme document de l'Assemblée générale à la demande de la Mission du Koweït.

2f.

4. Elles ont relâché les pensionnaires des hôpitaux psychiatriques et ont fait sortir les pensionnaires des centres de soins spécialisés pour handicapés, et les ont laissés errer, dans les rues, sans soins ni assistance.

Tout en vous priant de n'épargner aucun effort pour faire pression sur le régime iraquien et le contraindre à assurer la sécurité des citoyens koweïtiens et des résidents au Koweït, nous espérons que le Comité de la Croix-Rouge internationale pourra envoyer une délégation au Koweït, sa présence pouvant peut-être dissuader les autorités d'occupation de continuer à commettre ces atrocités et constituer une sorte de protection aux citoyens civils se trouvant là-bas.

Le Gouvernement koweïtien exhorte la communauté internationale à protester haut et fort contre les pratiques barbares du régime iraquien et affirme qu'il s'efforcera par tous les moyens de poursuivre et de punir tôt ou tard les nouveaux criminels de guerre.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 12 de l'ordre du jour.

Le Représentant permanent

(Signé) Mohammed A. ABULHASAN